

MINI-GUIDE APPEL FRIA 2024

Version anglaise : [cliquez ici](#)

Règlement FRIA : [cliquez ici](#)

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel : **Mardi 2 juillet 2024** sur [e-space](#) pour soumission électronique.

INSTRUMENTS		APPEL FRIA 2024		
		DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE		
		CANDIDAT·E	PROMOTEUR·RICE	RECTEUR·RICE
1 ^{re} bourse	FRIA-B1	Vendredi 23 août à 14h*	Jeudi 29 août à 14h	Mardi 3 septembre à 14h
2 ^{de} bourse	FRIA-B2			

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. La candidate ou le candidat ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, elle ou il est tenu de s'assurer de la soumettre dans les délais.

- Pour les boursières et boursiers pouvant bénéficier d'un renouvellement de la bourse (FRIA-B2), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [e-space](#).
- Les candidates et candidats à une 1^{re} bourse FRIA seront soumis à une épreuve orale obligatoire **qui se tiendra par vidéoconférence via l'outil Zoom**.

Les dates des jurys sont disponibles [ici](#).

L'heure précise de l'épreuve orale ainsi que les modalités pratiques seront communiquées début octobre.

- Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du FRIA de décembre.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument, des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

1^{RE} BOURSE	FRIA-B1
2^{NDE} BOURSE	FRIA-B2

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

2.2 Dates limites de réception

DATES LIMITES 2024		TYPE DE DOCUMENT
1^{RE} BOURSE	Jeudi 29 août à 14h	Lettre d'avis de la promotrice ou du promoteur, structurée selon le fichier modèle
	Lundi 30 septembre	Annexes (voir point 2.1) ²
		Lettres d'avis de : <ul style="list-style-type: none"> - 2 personnes de référence (autres que la promotrice ou le promoteur) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, structurées selon le fichier modèle, - 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agricole, structurées selon le fichier modèle, qui seront contactées par le F.R.S.-FNRS.
		Classement ² complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent
	Publications acceptées après la date limite de validation candidat·e ²	
2^{NDE} BOURSE	Jeudi 31 octobre	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)

3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2023

3.1 [Règlement](#)

Implication du traité de Bruxelles

Le 1^{er} mai 2024, le traité de Bruxelles portant sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur entre les pays du Bénélux et les États baltes est entré en vigueur.

Dès lors, comme c'est le cas pour les titulaires d'un grade académique de master 120 crédits au moins délivré par un établissement d'enseignement supérieur belge, les titulaires d'un grade académique de master 120 crédits au moins délivré par un établissement d'enseignement supérieur du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Estonie, de Lettonie ou de Lituanie ne devront plus fournir d'attestation d'accès au doctorat ou d'attestation d'inscription au doctorat, émanant de l'institution universitaire de la Communauté française de Belgique où seront poursuivies les études conduisant au doctorat.

Seule une attestation de réussite ou une copie du/des diplôme(s) devra être jointe à la candidature.

3.2 **Création de 2 nouveaux jurys dans les thématiques LS5 (Développement du système nerveux, homéostasie et vieillissement, physiologie et physiopathologie du système nerveux, neurosciences des systèmes et modélisation, bases biologiques des processus cognitifs et du comportement, troubles neurologiques et mentaux) et PE2 (Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique)**

Dans chacune des 2 thématiques, un jury supplémentaire a été créé à la suite du nombre élevé de candidates et candidats dans ces thématiques lors de l'appel FRIA 2023.

² À charger ou à indiquer, le cas échéant, par la candidate ou le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour la candidate ou le candidat.

La composition des jurys FRIA est disponible à l'adresse https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_JurysFRIA.pdf.

3.3 Date de début des 1^{res} bourses

La 1^{re} bourse FRIA débute le 1^{er} octobre 2024. Une date de début ultérieure peut être acceptée moyennant une demande dûment motivée indiquée dans le formulaire de candidature.

Lorsque le FRIA accepte une date de prise de cours d'une bourse ultérieure au 1^{er} octobre 2024, la bourse est prolongée à concurrence du nombre de mois entre le 1^{er} octobre 2024 et le début effectif de la bourse étant entendu que cette prolongation est limitée à 4 mois (ce qui implique un début effectif de la bourse au plus tard le 31 janvier 2025). Aucune prolongation de bourse ne sera accordée pour une bourse qui débute à partir du 1^{er} février 2025.

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Renouvellement des bourses

Les candidatures à une 2^{nde} bourse sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse). Les 2^{ndes} bourses débiteront le 1^{er} janvier 2025.

4.2 Domaines et thématiques jugés prioritaires par le Gouvernement Wallon

Étant donné que les bourses FRIA sont réservées à des titulaires d'un grade académique de l'enseignement universitaire qui se **destinent à faire carrière dans la recherche dans l'industrie ou dans l'agriculture, les candidates et candidats sont invités, si leur projet présente effectivement des applications industrielles ou agronomiques**, à court, moyen ou long terme, à choisir un ou des domaines et thématiques repris dans la [liste](#).

Le jury vérifie si le projet de recherche répond au critère additionnel « applicabilité du programme de recherche » ainsi que l'orientation « industrie et agriculture » et se prononce également, le cas échéant.

4.3 Périmètre de l'article 4 du [Règlement](#)

Étant donné le caractère interdisciplinaire de certaines formations, les titulaires d'un des grades académiques de master (ou équivalent) ci-dessous peuvent postuler indistinctement au FRIA ou au FRESH moyennant le soutien explicite de la promotrice ou du promoteur et de l'instance locale en charge des inscriptions au doctorat (Commission doctorale) :

- Sciences de la santé publique
- Sciences géographiques
- Sciences psychologiques et de l'éducation
- Sciences et gestion de l'environnement
- Agroécologie

Pour ce faire, la candidate ou le candidat devra joindre à son formulaire de candidature le [document](#) attestant du soutien de la promotrice ou du promoteur concernant le choix de l'instrument.

4.4 Une seule candidature FRIA/FRESH

Les candidates et candidats ne peuvent postuler qu'à un seul instrument ([FRIA](#) ou [FRESH](#)) la même année.

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidates et candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour la candidate ou le candidat.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
LA CHERCHEUSE OU LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Parcours académique
	Prix et distinctions honorifiques (max. 5)
	Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) de la candidate ou du candidat, structurée selon le fichier modèle <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tel que précisé à la section 2.2, les candidat·es peuvent ajouter jusqu'au 30 septembre les publications acceptées après la date limite de validation candidat·e.</i>
	Titre du mémoire
SON PROJET DE RECHERCHE	Titre en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS.</i>
	Choix de la thématique et du jury <ul style="list-style-type: none"> • <i>La ou le candidat·e choisit la thématique souhaitée pour l'évaluation de son dossier et le jury au sein de cette thématique.</i>
	Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative , complétés par des mots-clés libres éventuels. <ul style="list-style-type: none"> • <i>Si un·e candidat·e sélectionne moins de deux champs descripteurs correspondant à la thématique sélectionnée, elle ou il devra justifier dans le formulaire le choix de la thématique.</i>
	À compléter obligatoirement via le fichier modèle : FRIA-B1 (FR / EN) - FRIA-B2 (FR / EN). La description du projet (4 pages max.) est organisée en 4 parties : <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs de la recherche 2. État de l'art 3. Projet de recherche 4. Plan de travail Les graphiques et tableaux (2 pages max.) sont autorisés en sus des 4 pages. Une bibliographie de référence (1 page max.) doit être incluse et classée par ordre d'apparition dans le texte.
	Un résumé de la 1 ^{re} année de thèse pour les candidat·es à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année uniquement.
	Les candidat·es à une bourse FRIA peuvent présenter dans leur dossier une justification des perspectives industrielles ou agronomiques de leur projet (voir point 4.2).
	SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE	Coordonnées (nom, prénom, email) de : <ul style="list-style-type: none"> - 2 personnes de référence (autres que la promotrice ou le promoteur) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, - 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agronomique. <ul style="list-style-type: none"> • <i>La ou le candidat·e doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'elle ou il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature.</i>

En validant et en soumettant un formulaire de candidature, la candidate ou le candidat renonce à avoir accès au contenu des lettres d'avis confidentielles reçues dans le cadre de sa candidature (promotrice ou promoteur et personnes de référence).

Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée à la candidate ou au candidat.

6. PROCÉDURE DE SÉLECTION, JURYS

6.1 Composition des jurys

Les jurys sont construits à partir de 20 thématiques correspondant aux 20 panels LS et PE de l'ERC (European Research Council). Ces thématiques sont identifiées par une liste de champs-descripteurs ERC complétés par des mots-clés F.R.S.-FNRS reflétant certaines spécificités de recherche en Communauté française de Belgique (CFB).

La liste des **20 thématiques** est la suivante :

- **LS1** : Biologie moléculaire, biochimie, biologie structurale, biophysique moléculaire, biologie synthétique et chimique, conception de médicaments, méthodes innovantes et modélisation
- **LS2** : Génétique, épigénétique, génomique et autres études 'omiques', bioinformatique, biologie des systèmes, maladies génétiques, édition de gènes, méthodes innovantes et modélisation, 'omiques' pour la médecine personnalisée
- **LS3** : Structure et fonction de la cellule, communication cellule-cellule, embryogenèse, différenciation tissulaire, organogenèse, croissance, développement, évolution du développement, organoïdes, cellules souches, régénération, approches thérapeutiques
- **LS4** : Physiologie des organes et des tissus, physiologie comparée, physiologie du vieillissement, communication inter-organes et inter-tissus, endocrinologie, nutrition, métabolisme, interactions avec le microbiome, maladies non-transmissibles en ce compris le cancer (à l'exception des troubles du système nerveux et des maladies immunitaires)
- **LS5** : Développement du système nerveux, homéostasie et vieillissement, physiologie et physiopathologie du système nerveux, neuroscience des systèmes et modélisation, bases biologiques des processus cognitifs et du comportement, troubles neurologiques et mentaux
- **LS6** : Le système immunitaire, troubles associés et leurs mécanismes, biologie des agents infectieux et de l'infection, base biologique de la prévention et du traitement des maladies infectieuses, outils et approches immunologiques innovants, en ce compris les thérapies
- **LS7** : Technologies et outils médicaux pour la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies humaines, approches et interventions thérapeutiques, médecine préventive, épidémiologie et santé publique, médecine digitale, éthique médicale
- **LS8** : Écologie, biodiversité, changement environnemental, biologie de l'évolution, écologie comportementale, écologie microbienne, biologie marine, écophysiologie, développements théoriques et modélisation
- **LS9** : Biotechnologie utilisant tous les organismes, biotechnologie pour l'environnement et les applications alimentaires, sciences végétales et animales appliquées, bioingénierie et biologie synthétique, biomasse et biocarburants, risques biologiques
- **PE1** : Tous les domaines des mathématiques, pures et appliquées, plus les fondements mathématiques des sciences informatiques, la physique mathématique et les statistiques
- **PE2** : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- **PE3** : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences, physique biologique
- **PE4** : Chimie analytique, chimie théorique, chimie physique/physico-chimie

- **PE5** : Nouveaux matériaux et nouvelles approches de synthèse, relations structure-propriétés, chimie du solide, architecture moléculaire, chimie organique³
- **PE6** : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- **PE7** : Ingénierie électrique, électronique, de communication, optique et ingénierie des systèmes
- **PE8** : Conception de produits et de procédés, génie chimique, civil, environnemental, mécanique, automobile, procédés énergétiques et méthodes de calcul appropriées
- **PE9** : Astro-physique/-chimie/-biologie ; système solaire, systèmes planétaires ; astronomie stellaire, galactique et extra-galactique ; cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation et données astronomiques
- **PE10** : Géographie physique, géologie, géophysique, sciences de l'atmosphère, océanographie, climatologie, cryologie, écologie, changements environnementaux globaux, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles
- **PE11** : Développement de matériaux avancés : amélioration des performances, modélisation, préparation à grande échelle, modification, adaptation, optimisation, utilisation nouvelle et combinée de matériaux, etc.

Plusieurs jurys peuvent être construits au sein d'une même thématique en fonction du nombre de candidates et candidats.

Chaque jury est composé d'une ou d'un membre d'une institution non universitaire (centre de recherche ou industrie) ainsi que de 6 à 8 membres issus des universités de la CFB, en respectant l'équilibre institutionnel suivant :

- 2 UCLouvain, 2 ULB, 2 ULiège,
- 1 UMons et/ou 1 UNamur selon la discipline concernée.

La composition des jurys FRIA est disponible [ici](#). Elle est susceptible d'évoluer en fonction du nombre de candidates et candidats, de la gestion des conflits d'intérêts potentiels (COI) des membres des jurys, ainsi que d'éventuels désistements ou remplacements pour cause d'indisponibilité.

6.2 Validation de la thématique et répartition des dossiers entre jurys d'une même thématique

La thématique choisie par la candidate ou le candidat fait l'objet d'une acceptation ou d'un refus par la Présidence du jury, pour autant qu'elle ne soit pas de la même université que celle de la candidate ou du candidat (dans ce cas, la Vice-Présidence sera en charge de cette procédure).

Lorsque la thématique du [jury](#) choisi par la candidate ou le candidat comporte plusieurs jurys, le FRIA se réserve le droit d'opérer un changement de jury compte tenu du nombre de candidatures et de la gestion des conflits d'intérêt potentiels. Le cas échéant, le FRIA est amené à changer la candidate ou le candidat de jury lorsque sa (co-)promotrice ou son (co-)promoteur est membre du jury.

6.3 Fonctionnement des jurys

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidate ou candidat.

La candidate ou le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Après l'interview, en l'absence de la candidate ou du candidat, le jury débat et lui attribue une note.

³ Depuis l'appel FRIA 2019, étant donné l'adéquation de la thématique PE3 avec la thématique PE5, le PE5 - jury 2 a été élargi par l'intégration de membres ayant également des compétences de la thématique PE3.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITÈRES
Qualité du projet de recherche : Faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, rapport d'activités
Valeur de la candidate ou du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

Le jury évalue, pour les candidates et candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de les recommander en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

Chaque candidate ou candidat recevra un rapport d'évaluation (en respect de la « Charte européenne du chercheur ») après la réunion du Conseil d'administration du FRIA de décembre.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privée)

QUESTIONS : bourses-mandats@frs-fnrs.be